

Comité régional de l’Afrique

Original : anglais

Soixante-quinzième session

Lusaka, République de Zambie, 25-27 août 2025

Désignation des représentants de la Région africaine devant siéger au Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine, en qualité de Membres de catégorie 2 du Comité d’orientation et de coordination (PCC)

Le mandat du Sénégal et des Seychelles au sein du Comité d’orientation et de coordination expire le 31 décembre 2025. Sur la base de l’ordre alphabétique anglais, le Comité régional a décidé que le Sénégal et les Seychelles soient remplacés par le Soudan du Sud et le Togo pour une période de trois ans, avec effet à compter du 1^{er} janvier 2026, jusqu’au 31 décembre 2028. Le Soudan du Sud et le Togo se joindront ainsi à la Sierra Leone et à l’Afrique du Sud en qualité de membres du Comité d’orientation et de coordination.